

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/759 du 16/8/82
MTPS-DGTFP-DFF 2101-4

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MONTSOUKA Joseph, Instituteur
Principal de 1er échelon des Cadres de
de la catégorie A, hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 30.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/304/MT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 27-12-80 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/707 SGG du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5060/MTPS-DGTFP-DFF du 25.7.1981 portant reclassement et nomination de certains Instituteurs, Titulaires du diplôme de Conseiller Pédagogique ;
(/u la lettre n° 163/MEN-DGAS-DPAA du 19.1.1982 du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 14.12.1981

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur MONTSOUKA Joseph, Instituteur Principal de 1er échelon, indice 710 des salaires de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Inspection de l'Enseignement Fondamental de 1er degré de Brazzaville III, Titulaire de la Licence en Sciences de l'Education, session 1981, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 Acc = Néant.

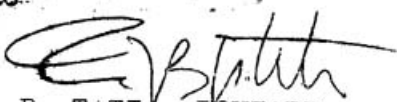
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25.9.81, date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Août 1982

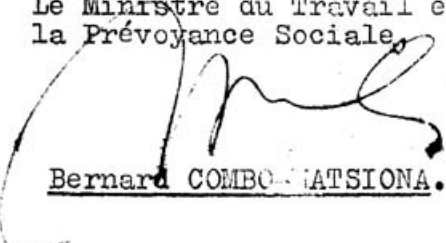
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

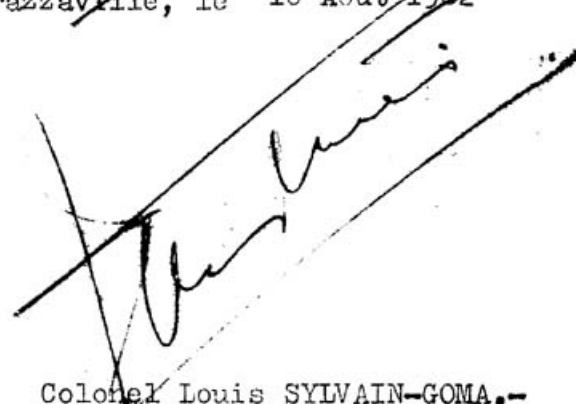
pour Le Ministre de l'Education
Nationale

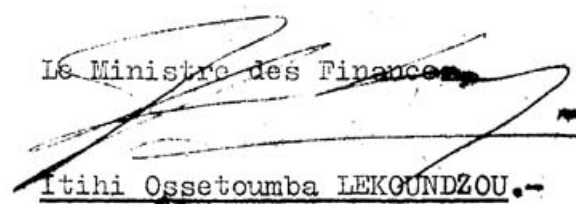
P.I. Le Ministre de la Culture et
des Arts, chargé de la Recherche
Scientifique


- J. B. TATI - LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO - IATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-


Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKGUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DB.....3
DCF.....3
MEN.....3
DPAA.....3
DOSSIERS.....3
INTERESSE.....1

